

INVENTAIRE DES BIENS DE LA COMMUNAUTE DE GABRIEL THIBIERGE

ET DU FEU ANNE PEROT

(P.Vachon N.R., le 25 juin 1688)

— — — — —

L'An mil six cent quatre vingt huit le vingt cinqiesme jour de juin avent midi a la Requête de Gabriel Thibierge Lieutenant de milice et habitant de la paroisse de saint Jean Baptiste de Lisle et Comté de Saint Laurent, tant en son nom que comme pere et tuteur de Marie Thibierge agée de huit ans ou environ, Gabriel agé de cinq ans ou environ et Joseph Thibierge agé de quatre ans ou environ enfans mineurs de luy et de defunte Anne Perot vivante sa femme, décédée le vingt neufiesme jour de decembre année dernière mil six cent quatre vingt sept et en la presence de Jacques Perrot ayeul des dits mineurs subrogé tuteur, les deux enleu par justice par devant Monsieur le Maillly du Comté de Saint Laurent du matin de ce jour aux personnes et biens des dits mineurs, quan a la Confection du present Inventaire, partage et actions que les dits mineurs pourroient avoir et intenter a l'encontre de leur dit pere et tuteur Et a la Conservation des droicts des dites parties et de quy il apartientendra, a esté par moy Paul Vachon Notaire en la Nouvelle France bailliage du dit Comté de Saint Laurent Résidant au bourg du Margy a Beaumont præsence et temoingts scoubignez fait Inventaire et description de tous et chacuns les biens meubles et i meubles, tiltres et enseignements demeurez apres le decess de la dite defunte Anne Perot euy nous ont estez montrez et enseignez par le dit sieur Gabriel Thibierge, trouves les dits meubles estant dans une maison scize et située dans la dite paroisse de saint Jean baptiste ou la dite defunte Anne Perot seroit decedée Apres serment pris de luy par le dit Notaire de tous les dits biens meubles montres et enseignes pour eentre Inventorié au presen

Inventaire, sans aucun en receller ny retenir seur les peines de droict a ce introduittes et accoustumées de droict quy luy ont estrez donnée entreure par le dit Notaire les dits biens meubles pris & estimés par Robert Fourneroche et Martin Poisson habitant au dit lieu quy apres serment pris deux de bien et duement les priser et estimer en leurs nmes et consciences ce quilz ont promis faire et ainsiy les ont prisez et estimez aux sommes de deniers cy apres declares et ainsiy quil ensuict:-

NT PRIMAMENT

Item:- Une Cramaliere prisée et estimée a la somme de trente sols cy	1, 10, 0
Item:- Un gril estimé vingt sols cy	1, 0, 0
Item:- Une petite lampe estimée dix sols cy	10, 0
Item:- Une vieille poille a frire estimée vingt sols cy	1, 0, 0
Item:- Deux vieilles marmittes prisées les deux autre li- vres cy	4, 0, 0
Item:- Quatre vieilles chaudières telsquels prisées et es- timées ensemble a la somme de traize livres cy	13, 0, 0
Item:- Un vieille vaisselle destiné prisée le tout a la somme de dix huict livres cy	18, 0, 0
Item:- Une cuillière a pot prisée dix sols cy	10, 0
Item:- Deux fers a flasquer telsquels prisées trois livres	3, 0, 0
Item:- Un scons ou tamis prisé et estimé a vingt sols cy	1, 0, 0
Item:- Unze torines estimées a quatre livres dix sols cy	4, 10, 0
Item:- Une table ronde garnie de quatre cheses prisée et estimé a la somme de dix livres le tout ensemble cy	10, 0, 0
Item:- Une huche a peastrir telquel prisée et estimée a la somme de cincquante sols cy petits	2, 10, 0
Item:- Trois bouteilles et deux/pots de fayance le tout prisé ensemble a la somme de quarante sols cy	2, 0, 0
Item:- Quatre mechantes fausilles prisées et estimées a la somme de vingt cinq sols cy	2, 5, 0
Item:- Dans une petite chambre sont rencontré deux coffres telsquels et un boeuf couvert de chafrin a louver-	

louverture du dit bahou sest rencontré neuf draps de lict telsquels prisés le tout ensemble a la somme de dix- huict livres cy	18, 0, 0
Item:- Unze serviettes telsquels et six moiennes nappes prisées le tout ensemble a la somme de douze livres 12, 0, 0	
Item:- Dans lun des dits cofres a louverture duquel ne sest rien rencontré quelque habits a lusage du dit Sieur Thibierge non inventorié seulement deux auinesdin- diennes a quarante sols laune oultre livres cy	4, 0, 0
Item:- En plusieurs sortes de petits reste detoffe ont été prisés et estimés a la somme de quatre livres	4, 0, 0
Item:- Pour quarante sols de toile cy	2, 0, 0
Item:- Une vieille robe de chambre prisée et estimée a vingt sols cy	1, 0, 0
Item:- A louverture de lautre coffre sest rencontré quel- ques linge a lusage des dits mineurs a eux restes prisé et estimés a la somme de quarante sols cy	20, 0, 0
Item:- Neuf mouchoirs de toile telsquels a lusage de la dite defunte prisés le tout ensemble a la somme de six livres cy	6, 0, 0
Item:- Six coiffes a lusage de la dito defunte prisées et estimées a la somme de six livres cy	6, 0, 0
Item:- Deux tabliers de toilles telsquels a lusage de la dite defunte trois paires de marchettes prisées a la somme de quarante sols cy	2, 0, 0
Item:- Douze coiffure auxy a lusage de la dite defunte prises et estimées a la somme de quarante sols cy	2, 0, 0
Item:- Deux jupes de toilles avecq une chemisette le tout de toile et de bazin telsquels prisé et es- timé le tout a la somme de dix livres cy	10, 0, 0
Item:- Dix chemises nerfes a lusage de la dite defunte prises a la somme de quatorze livres cy	14, 0, 0
Item:- Douze vieilles chemises a lusage de la dite defunc- te prisées et estimées a huict livres cy	8, 0, 0
Item:- En coiffes sçavoir deux coiffes et une de crapo- daille (c.apaudaille) le tout prisé et estimé a la somme de cinq livres cy	5, 0, 0
Item:- Une jupe de netine tellequelle prisée et esti ée a la somme ue quinze livres cy	15, 0, 0
Item:- Une autre vieille jups auxy a lusage de la dite defunte de mullenon rouge prisée et estimée a six livres cy	6, 0, 0

Item:- Un monteau destumine prise et estimé a la somme de dix livres cy	10, 0, 0
Item:- Une vieille jupe rouge prise a cinq livres cy	5, 0, 0
Item:- Une robe de chambre prisee huict livres cy	8, 0, 0
Item:- Un petit habit destumine a lusage de la dite defunte prise et estimé a la somme de vingt livres	20, 0, 0
Item:- Un justocorps ausy a lusage de la dite defunte de droicquet avec un corset et le jupon prise le tout a la somme de quinze livres cy	15, 0, 0
Item:- Une jupe de croizé telquel prisee et estimee a la somme de six livres cy	6, 0, 0
Item:- Une bapue dor prisee et estimee a la somme de vingt livres cy	20, 0, 0
Item:- Une paire de scouliem prise et estimée a la somme de quatre livres cy	4, 0, 0
Item:- Le dit bacheu fermant en clef prise et estimé a la somme de trois livres cy	3, 0, 0
Item:- Les deux coffres garnis de serrures et clefs prises les deux a la somme de dix livres tournois cy	10, 0, 0
Item:- Quatre aulnes de pelis <u>non estimés(sic)</u> a la somme de douze livres cy	12, 0, 0
Item:- Pour vingt livres en vieille couverte le tout cy	20, 0, 0
Item:- Six aulnes de tolle vieille en paillasses avecq trois traversins garny de plume estimé a la somme de huict livres cy	8, 0, 0
Item:- Un petit lict de plume telquel prise et estimé a la somme de six livres cy	6, 0, 0
Item:- Le chanlit prise et estimé cinq livres cy	5, 0, 0
Item:- Dans un baril sest rencontré environ quarante livres de lait et le dit baril prisé et estimé le tout a dix livres cy	10, 0, 0
Item:- Dans la Cave de la dite maison sest rencontré dans une tinette vingt livres de beure avecq la tinette prisé le tout a la somme de sout livres cy	7, 0, 0
Item:- Une autre vieille tinette avecq une vieille cruche le tout prisé a quarante sols cy	2, 0, 0
Item:- Sest rencontré dans le grenier une scie de travers avecq un sciot telsquels prisé et estimé le tout a quatre livres cy	4, 0, 0

Item:- Une scie de long la lime tournesgache avec sa monture prisée et estimée le tout à la somme de dix livres cy	10, 0, 0
Item:- Un scizeau et un tarier estimés à la somme de deux livres cy	2, 0, 0
Item:- Douze minots de bled françois prises et estimées à cinquante sols le minot le tout à la somme de trente livres cy	30, 0, 0
Item:- Une serpe prisée et estimée à trente sols cy	1, 10, 0
Item:- Deux vielles haches et trois chaines prises et estimées à la somme de six livres cy	6, 0, 0
Item:- Un demy minot de sel estimé vingt sols cy	1, 0, 0
Item:- Un demy minot estimé dix sols cy	10, 0
Item:- Un petit meroir estimé quinze sols cy	15, 0

SUITE DE L'INVENTAIRE DE LABOURAGE

Premierement Une charue vieille garnie de ses huilles soc et crochet et chesnes de fer prise le tout traize livres le tout étant vieux cy	13, 0, 0
Item:- Une traîne neuves garnie de sa chene de fer prisée et estimée à la somme de quatre livres cy	4, 0, 0
Et plus avant ne esté passé autre étant midy et a le dit Perot,Poisson decliez ne sçavoir signer.	

Gabriel Thibierge

Robert Thourneroche

p.vachon notaire.

Et en Continuant le present Inventaire apres midy -

PARTIE DES BÊTES

Item:- Cinq grands cochons et six petits a laict que testes suivant la prisée et estimé le tout ensemble à la somme de cinquante cinq livres cy	55, 0, 0
Item:- Sensusct les bestiaux	110, 0, 0
Item:- Deux boeufs de travail prises et estimées à la somme de cent vingt livres cy	120, 0, 0
Item:- Quatre vaches meres laitières prises les quatre à la somme de cent vingt livres cy	120, 0, 0

Item:- Deux toreaux de l'année dernière avecq un veaux de
l'année prisés le tout querante livres cy 40, 0, 0

SENISIET DES BAPTEMENTS QUI SONT FAIT LA DITE CON-
CESSION - PREMIEREMENT

Item:- Une maison une chambre a feu avecq une antichambre
Cave, grenier, prisée et estimée a la somme de qua-
tre cents livres cy 400, 0, 0

Item:- Un viol huncard telquel prise et estimé a la somme
de quinze livres cy 15, 0, 0

Item:- Une vieille estable prisée et estimée a la somme de
quinze livres cy 15, 0, 0

Item:- Jour la dite Concession il seat rencontre envi-
ron saize arcens de terre en nature de lauour dont
il y en a environ six arcens enserrés en bled en
pois ----- et l'autille environ trois arcens et se
sont accordez les dits tuteur et Curateur que les dits
graine lors qu'ils seront près a receuillir qu'ils les
feront estimes par gens experts et a ce coignoissant
pour en s'avoir le nombre et quantité et depuis les
parties se sont accordes que le dit tuteur tiendra
compte de cincquante minots de bled françois et vingt
minots de pois pour par lui en tenir compte cunnd par
justice il en sera ordonne.

Item:- Six poches de toile prisées les six a la somme de
trois livres cy 3, 0, 0

SENISIET DES FILIAUX ET POUR LA CONCESSAINT

LEUR DITE COMMUNAUTE

Item:- Lacte de tutelle sur laquelle appart le dit Sieur Gabriel Tri-
bierge a été esleu tuteur a ses dits enfans mineurs et le dit
Sieur Jacques Perot subrogé tuteur du matin de ce jour le dit
acte Inventorié et Cotté a la lettre "B"

Item:- Le Contract de m'age entre le dit Thibierge et la dite def-
functe Perrot vivante se fasse par lequel appart avoir esté la
defunte joué du Notaire cocustumier de la somme de trois cens
livres de douaire prefix a son choix et le reciput reciprocus
entreux de la dite somme de trois cens livres le dit Contract
passé pardevant le dit Notaire en date du trize, esme jour
de novembre mil six cent soixante seize Inventorié et Cotté
sous la lettre "B"

Item:- Un Contract de Concession faict par Monseigneur Levesque de
l'avec pour lors Seigneur de Lisle dorleans au profit de de-
funct Gabriel Hervet apresent appartenant au dit Thibierge le
dit Contract passé pardevant le dit Notaire en date du deuxi-
esme juin mil six cent soixante sept Inventorié et Cotté sous
la lettre "C"

- Item:- Contract de Concession fait par le dit Seigneur Evosque au profit du dit Hipolite Thibierge passé par devant le dit Notaire du vingt six fevrier mil six cent soixante neuf Inventorié et Cotté soub la lettre "D"
- Item:- Un Contract de Concession et Deschange fait entre le dit defunct Nervet et Martin Poisson le dit Contract aux pieds duquel il y a un transport fait par le Sr Hipolite Thibierge sud sieur Gabriel Thibierge son fils datte du trentiesme janvier lan mil six cent quatre-vingt quatre Inventorié et Cotté soub la lettre "E"
- Item:- Un paquet de plusieurs quitances Inventoriées et Cottée soub la lettre "F"

SENENCIEZ EN D'ABYME ASSEVIES PAR AVOCAT ET POUR

- | | |
|---|----------|
| Item:- .. Jacques genest laburre huict livres cy | 8, 0, 0 |
| Item:- Au Sieur de la Corny Unze livres cy | 11, 0, 0 |
| Item:- Au Sieur G tignon vingt huict livres cy | 28, 0, 0 |
| Item:- Et deub lecte de tutelle | |
| Item:- Et deub fraine l'inventaire, minutte grasses et voinges pour ce. | |

Pour lesmeles meubles, bestiaux ont esté laissés en la garde et administration du dit Sieur Thibierge qui a juré et promis les representes quand par justice ou autrement il en sera ordonné le jour et en susdit apres midi et à le dit Perrot et Roissois declarez ne s'avoit ecrire ny signer de ce duement enquis suivant lordonnance

Gabriel Thibierge

Robert Thourneroches

P. Vachon notaire

De ce dit jour vint cinquième de juin mil six cent quatre vingt huit au desir de la recrueste a nous presentée sur le dit Gabriel Thibierge nvo.

lecluy inventaire claux et arresté et le present signé presence du hu-
brogé tuteur apres que le dit tuteur a juré et affirmé n'avoir rien a
augmenter et diminuer et a signer.

Gabriel Thibierge

René Cochon

Jeanien Thibierge commis greffier
